

## **CODE DE VIE ET CONTRAT D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>**

### *Suivis Externes*

Vous êtes ici parce que vous avez choisi la *Maison Oxygène Laurentides (MOL)* pour vous aider à faire le point et repartir du bon pied avec votre (vos) enfant(s). Nous vous souhaitons la bienvenue !

L'équipe de *MOL* s'engage à faire de son mieux pour vous aider à préciser vos objectifs et à vous accompagner vers l'atteinte de ceux-ci, et ce, dans le respect et la confidentialité. De votre côté, vous vous engagez à travailler activement à votre plan d'action et à respecter les règles établies ci-après. Ce document a pour but de vous fournir des balises pour la durée de vos rencontres avec la *MOL* et à faciliter les échanges pendant les interventions.

Veillez prendre le temps de **lire attentivement le Code de vie et contrat d'engagement ci-après, puis le signer.**

### ***Maison Oxygène Laurentides***

*MOL* est une ressource d'hébergement et de soutien communautaire pour les pères vivant une difficulté personnelle, conjugale et/ou familiale et qui sont en contact avec leur(s) enfant(s) dans le cadre d'une garde exclusive, partagée, ou avec droits d'accès, ou encore qui sont en démarche pour revoir leur(s) enfant(s). Tous les pères ont en commun la volonté de développer, consolider et/ou préserver leur lien avec leur(s) enfant(s).

Les pères qui reçoivent de l'aide à la *MOL*, même s'ils n'ont pas la garde de leur(s) enfant(s), doivent avoir dans leur projet de vie à court terme la préservation, la consolidation ou le développement de leur lien avec leur(s) enfant(s).

Certaines règles ont été mises en place afin de rendre vos rencontres le plus agréables possibles tout en respectant nos valeurs et limites. Elles se traduisent par des règles qui sont basées sur le respect entre chaque personne et le bien d'autrui afin d'assurer un fonctionnement stable, satisfaisant et sécuritaire pour tous.

Suite à la lecture du *Code de vie et contrat d'engagement* vous aurez le choix de vous engager à respecter la ligne de conduite convenue afin de maintenir l'harmonie pendant vos rencontres d'accompagnement.

En acceptant de vous accueillir, nous vous proposons un environnement convivial et chaleureux pour rendre vos rencontres d'accompagnement des plus agréables. Vous recevrez l'écoute et le soutien dans votre cheminement par une équipe dynamique, compétente et engagée dans la cause des pères. De notre côté, nous attendons de votre part que vous preniez vos responsabilités face à vos attitudes, vos comportements et vos actions. Nous avons besoin de votre coopération afin de maintenir un esprit amical et une saine collaboration pendant les rencontres d'accompagnement.

---

<sup>1</sup> Outil créé avec la participation de MOJ-L

## Règles de conduite

### 1. Attitude :

Aucun geste de violence (physique, verbale, psychologique ou autre) ne sera toléré. Il vous appartient de maintenir une attitude ainsi qu'un comportement convenable à l'égard des intervenant(e)s et/ou de toutes autres personnes présentes.

### 2. Consommation et armes :

Il est strictement défendu de vous présenter à une rencontre de suivi avec votre intervenant(e) si vous êtes en état d'ébriété ou de consommation de drogue et/ou en étant en possession d'une arme.

Si vous vous présentez à une rencontre d'accompagnement en état d'ébriété ou de consommation de drogues (incluant des psychotropes non prescrits), les intervenant(e)s devront annuler votre rencontre. Il en va de même si vous avez une arme en votre possession. De plus, le non-respect de cette consigne entraînera automatiquement l'émission d'un avertissement écrit de la part de l'intervenant(e) et, en cas de récidive, il(elle) sera en droit de mettre fin à vos rencontres de suivi individuel.

### 3. Ponctualité:

Les intervenant(e)s vous consulteront et vous donneront un rendez-vous, selon leurs disponibilités et les vôtres, pour chacune de vos rencontres d'accompagnement individuel. Vous avez la responsabilité de vous présenter à vos rencontres à l'heure convenue.

- En cas d'impossibilité de vous présenter à une de vos rencontres au moment convenu, il est essentiel de téléphoner à la Maison Oxygène et de mentionner votre retard dès que vous savez que vous aurez un contretemps. Les numéros à contacter sont le 438-825-1651 ou le 450-516-0307.
  - o Prenez note que l'heure de fin prévue de votre rendez-vous ne pourra pas être modifiée. Votre rencontre sera donc écourtée, en fonction du retard que vous aurez.
- S'il vous est nécessaire d'annuler votre rencontre, vous devez appeler à la Maison Oxygène (438-825-1651 ou 450-516-0307) 24h à l'avance afin de mentionner votre impossibilité à vous présenter à la rencontre. Ce faisant, un nouveau rendez-vous pourra vous être offert.

Le non-respect des consignes de ponctualité entraînera automatiquement l'émission d'un avertissement verbal de la part de votre intervenant(e) et, en cas de récidive, d'un avertissement écrit. Dès le 3<sup>e</sup> non-respect de ces consignes, l'intervenant(e) sera en droit de mettre fin à vos rencontres de suivi individuel.

## Responsabilités de la *Maison Oxygène Laurentides*

- L'équipe d'intervenant(e)s doit s'assurer que les rencontres vous soient profitables. Pour ce faire, un **plan d'action est amorcé avec vous dès votre deuxième rencontre d'accompagnement. Par la suite vous serez rencontré au moins une fois par semaine ou aux deux semaines, selon les disponibilités et vos besoins.** La *MOL* se réserve le droit de mettre fin à un accompagnement si jugé nécessaire.
- La *MOL* met en œuvre divers moyens afin de vous supporter dans l'accomplissement de votre plan d'action, tels que des accompagnements et/ou références à des cuisines collectives, dépannages alimentaire et vestimentaire etc. Nous vous recommandons d'utiliser ces outils mis à votre disposition si vous en avez besoin.

- Tout manquement au respect du *Code de vie et contrat d'engagement* par une personne accompagnée en suivi externe aura pour conséquence l'émission d'un avertissement oral ou écrit.
  - Un avertissement oral est donné pour une raison qui ne nuit pas à la mission de la ressource ou à l'ambiance de la maison et qui permet de maintenir une équité envers toutes les personnes accompagnées.
  - Un avertissement écrit est remis pour des écarts de conduite qui seront notés au dossier. Selon la gravité de l'écart de conduite il pourrait être question de mettre fin aux rencontres d'accompagnements individuels à l'externe. Les écarts de conduite pouvant mener à ce type de décision sont, par exemple :
    - possession et vente de drogue, d'alcool ou de médicaments;
    - état de consommation (drogue et alcool);
    - acte de violence sexuelle, physique, psychologiques, menaces, manque de respect ou intimidation face à toutes les personnes liées à la *Maison Oxygène Laurentides*;
    - vol ou vandalisme;
    - pratiques d'activités illégales ou comportements nuisant à la sécurité des usagers et/ou des intervenant(e)s.

### Responsabilités du participant

- Je reconnais que je suis responsable de mon cheminement en lien avec mon plan d'action. Je m'engage à y travailler activement avec le support de l'équipe de la *MOL*. Je suis conscient que le non-respect de cet engagement peut entraîner la fin de mon accompagnement.
- J'ai pris connaissance de ce *Code de vie et Contrat d'engagement* et je m'engage à le respecter.

Note : La *MOL* s'autorise à ajuster le *Code de vie et Contrat d'engagement* selon de nouvelles situations pouvant nuire aux règles de bon fonctionnement, de sécurité, ou à l'intégrité de sa mission et de ses objectifs. Le cas échéant, vous en serez avisé aussitôt que possible et le présent contrat sera annoté puis signé à nouveau.

Votre nom et prénom :

---

Signature du père :

Date:

---

Signature de l'intervenant(e) :

Date :

---